



N° d'épreuve FFM _____ **336**
 Moto-Club _____ **dDU PAVILLON**
 N° d'affiliation _____ **2030**
 Date _____ **22 AVRIL 2018**
 Lieu _____ **LA NEUVILLE AUX JOÛTES**
 Organisateur technique - **DETOUCHE DENIS**
 E-mail _____ **mcpaviloon@gmail.com**
 Téléphone _____ **0675638682**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ **LAROSE DIDIER** Licence : **014513**
 Président du Jury ou Arbitre* _____ **CHARPIN MAX** Licence : **006434**
 Membre du Jury _____ **VIGREUX JEAN-MARC** Licence : **138095**
 Membre du Jury _____ **SIMON ALAIN** Licence : **150708**
 Commissaire technique responsable --- **OPALINSKI Richard** Licence : **054480**
 Responsable du chronométrage ----- **désigné par la FFM** Licence : _____

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
CHAMPIONAT DE FRANCE	15 ANS	SANS	125,250,	VOIR REGLEMENT FFM 2018
DE MOTO-CROSS A L'ANCIENNE			500cc	CHAMPIONNAT MOTO ANCIENNES
CHAMPIONNAT GRAND-EST	PILOTE 17 ANS	SANS	350/750 2TPS	VOIR REGLEMENT GRAND-EST EN ANNEXE
SIDE-CAR-CROSS	SINGE 15 ANS	SANS	1000 MAXI 4 TPS	
NATIONAL MX1/MX2	15ANS	SANS	125 / 450cc	35€ PLUS LOC TRANSPONDEUR

Engagement :

Site Internet --- **www.mcpavillon08.com**
 Contact ----- **MICHAUX Jean-Luc**
 Téléphone ----- **0684041969** E-mail--- **jeanlucmich@free.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : **10€**
 Caution : **100€**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **NANJY Désiré**
 Nombre de secouristes **6 POMPIERS**
 Hôpital le plus proche **HIRSON 02500**

Nombre d'ambulance(s) **2**
 Temps de trajet (en min) **15mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **circuit du pavillon**
 Adresse **17,hameau la folie 02500 ANY MARTIN RIEUX**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1710 m**
 Largeur minimum de la piste **6 m**
 Largeur de la grille **34 m**
 Longueur de la ligne droite de départ **80 m**
 Nombre d'OCP* **24**

Capacité Moto :
 Pendant les essais : **54**
 En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
 Pendant les essais : **36**
 En manche : **30**

*Officiels Commissaires de Piste



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **06/02/18**

Visa de la Ligue

Date : **14/02/2018**

Visa de la FFM

Date : **19/03/2018**
 Numéro : **18/0271**

**MOTO-CLUB
 DU PAVILLON**
 08380 LA NEUVILLE-AUX-JOUTES





**REGLEMENT PARTICULIER
MOTO-CROSS NATIONAL MX1/MX2
Du 22 avril 2018 à LA NEUVILLE AUX JOUTES**

ARTICLE 1 – COUREURS ADMIS

Pour participer à cette course tous les coureurs devront être âgés au minimum de **13 ans pour les pilotes 125cm3 2 tps, plus de 15 ans pour les autres cylindrées** et titulaires d'une licence délivrée par la FFM 2018.

Catégories :

MX1 et MX2.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT

2.1 – Numéros de Course :

Les numéros de course seront attribués par l'organisateur.
Les pilotes peuvent souhaiter un numéro, priorité aux premiers inscrits.

2.2 – Engagement :

Le nombre de pilotes engagés est limité à 45.
L'engagement est fixé à 35€.
Location de transpondeur en plus.
1 entrée pilote, 1 entrée accompagnateur et une entrée panneauteur (licence obligatoire).

2.3 – Location de transpondeurs :

Les transpondeurs seront ceux de la FFM.
Les pilotes devront s'en équiper auprès du responsable des transpondeurs aux conditions du règlement édité par la FFM
Un chèque de caution de 100€ sera demandé lors de la distribution.
Prix de la location : 10€

ARTICLE 3- Contrôle Administratif (licence, C.A.S.M., etc....)

Le samedi de 16H30 à 20H00
Le Dimanche de 7H00 à 8H00

- Contrôle technique (sonomètre, etc...) Le règlement 2018 de moto-cross de la LMGCE est applicable. (consultable sur le site LMGCE)

Des licences à la journée seront délivrées aux concurrents non licenciés FFM désireux de participer à la manifestation. Licence **LJA1** à prendre sur le site www.ffmoto.org

- **Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.**

ARTICLE 4 – MATIN DE LA COMPETITION

Accès au parc pilote :

L'accès au parc pilotes n'est autorisé qu'à **UN SEUL VEHICULE**.

Essais :

Une première séance d'essais libres aura lieu de 8H00 à 8H12. (12 minutes)

Une séance de qualifications (temps chronométrés), qui servira d'ordre d'entrée en grille pour les deux manches se déroulera de 09H39 à 09H51 (12 minutes).

ARTICLE 5 – EPREUVES ET PRIX

- Départ :

Les départs seront donnés sur 2 lignes.

- Durée :

2 manches de **20mn** + 1 tour séparées par un intervalle de 45mn minimum.

- Podium :

Un classement Général récompensera les 5 premiers en trophées et coupes.

La présence des pilotes est obligatoire à la cérémonie de remise des prix.

Les prix ne seront remis que pendant celle-ci.

- Classement et Prime d'Arrivée par manche :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Points	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prime	50€	40€	30€	20€	10€					

Les points continuent de façon croissante jusqu'au dernier.

Seuls les cinq premiers recevront une prime.

En cas d'égalité de points : le résultat de la deuxième manche sera prépondérant pour le classement général.

Les pilotes auront jusqu'à 20 heures pour retirer leurs primes.

PLAQUES DES MACHINES :

- Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires.

Règlement 2018 LMGE.

ARTICLE 6 – CONTROLE TECHNIQUE APRES CHAQUE COURSE

Immédiatement après chaque course, un contrôle possible sonomètre pourra être effectué sur les machines des 5 premiers pilotes.

ARTICLE 7 - HORAIRES

HORAIRE LA NEUVILLE AUX JOUTES LE 21 AVRIL 2018

16h30	20h00	Contrôle technique & administratif		
-------	-------	------------------------------------	--	--

HORAIRE LA NEUVILLE AUX JOUTES LE 22 AVRIL 2018

07h00	08h00	Contrôle technique & administratif		
8h00	8h12	Essais	National MX1 / MX2	12min
8h15	8h27	Essais	CF EVOLUTION & PROTO	12min
8h30	8h42	Essais	CF VINTAGE	12min
8h45	8h57	Essais	GRAND-EST SIDE-CAR	12min
9h09	9h21	Essais	CF CLASSIC	12 min
9h24	9h36	Essais	CF PRE 90 & SUPER EVO	12 min
9h39	9h51	Essais Chronos	National MX1 / MX2	12 min
9h54	10h09	Essais Chronos	CF EVOLUTION & PROTO	15 min
10h12	10h27	Essais Chronos	CF VINTAGE	15 min
10h30	10h42	Essais Chronos	GRAND-EST SIDE-CAR	12 min
10h45	11h00	Essais Chronos	CF CLASSIC	15 min
11h03	11h18	Essais Chronos	CF PRE 90 & SUPER EVO	15 min
11h21	11h46	Manche 1	National MX1 / MX2	20 min + 1 tour
11h51	12h10	Manche 1	GRAND-EST SIDE-CAR	15 min + 1 tour
12h10	13h15	Pause	Déjeuner	
13h15	13h40	Manche 1	CF EVOLUTION & PROTO	20 min + 1 tour
13h45	14h05	Manche 1	CF VINTAGE	15 min + 1 tour
14h10	14h30	Manche 2	GRAND-EST SIDE-CAR	15 min + 1 tour
14h35	15h00	Manche 1	CF CLASSIC	20 min + 1 tour
15h05	15h30	Manche 2 1	CF PRE 90 & SUPER EVO	20 min + 1 tour
15h30	16h00		PAUSE	
16h00	16h25	Manche 2	CF PRE 90	20 min + 1 tour
16h30	16h50	Manche 2	CF VINTAGE	15 min + 1 tour
16h55	17h15	Manche 3	GRAND-EST SIDE-CAR	15 min + 1 tour
17h20	17h45	Manche 2	CF CLASSIC	20 min + 1 tour
17h50	18h15	Manche 2	CF EVOLUTION & PROTO	20 min + 1 tour
18h20	18h35	Manche 2	National MX1 / MX2	20 min + 1 tour
18h45	Remise des récompenses			

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.



N° d'épreuve FFM _____ **336**
Moto-Club _____ **DU PAVILLON**
N° d'affiliation _____ **2030**
Date _____ **22 AVRIL 2018**
Lieu _____ **LA NEUVILLE AUX JOÛTES 08380**
Organisateur technique - **DETOUCHE DENIS**
E-mail _____ **mcpavillon@gmail.com**
Téléphone _____ **0675638682**

CDF MOTOCROSS à l'ANCIENNE

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le Championnat de France de Motocross à l'Ancienne.

Cette manche du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM **CHARPIN MAX** Licence : **006434**
Commissaire technique **commissaire Fédéral R.Opalinski** Licence : **054480**

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

- Vintage** : à partir de 45 ans
 Classic : à partir de 35 ans
 Evolution & Prototype : pas de limite d'âge
 Pré-90 & Super Evolution : pas de limite d'âge

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1976.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1977 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.

Evolution : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à 2 de ces trois critères.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque.

Pré-90 : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, VINTAGE UEM TT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours.

Commentaires :

Les licences à la journée seront à prendre sur le site de la FFM. Le jour de l'épreuve, elles seront majorées de 10€ + certificat médical

Visa du Moto-Club

Date : 06 février 2018

**MOTO-CLUB
DU PAVILLON**
08380 LA NEUVILLE-AUX-JOÛTES

Visa de la Ligue

Date : 14/02/2018

Visa de la FFM

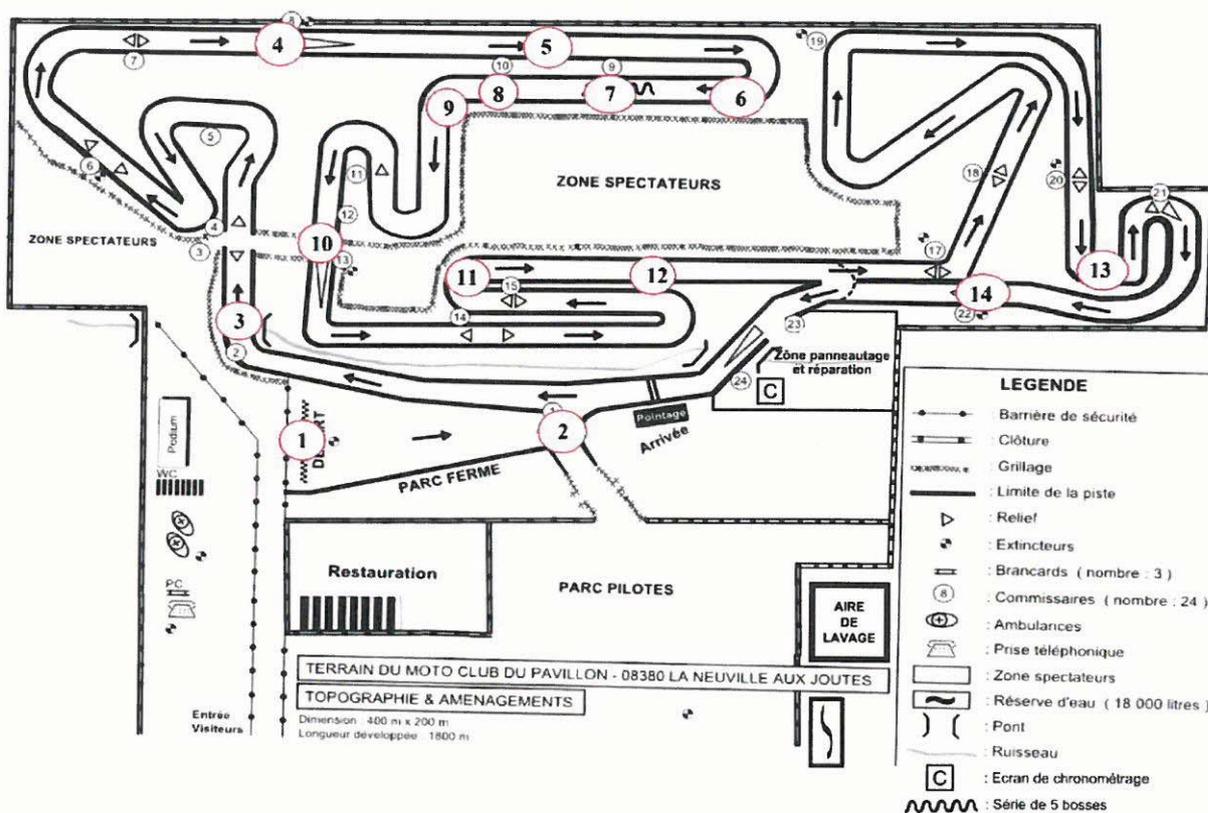


1. PLAN DU CIRCUIT VISITE

Commentaires personnels sur le site:

Longueur de la piste : 1710m / Nombre de pilotes : 45 solos / 30 quads-sidecars
Nombre de commissaires : 24

PLAN



Les postes commissaires devront avoir une protection rigide d'une hauteur d'un mètre minimum située dans le sens de la piste.

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 79420 /218.158

ASSURE : MOTO CLUB DU PAVILLON

COMPÉTITION : Championnat de France de motos anciennes

CATEGORIE : NATIONALE

LIEU : LA NEUVILLE AUX JOUTES

N° D'AGRÉMENT : 336

DURÉE : 1 JOUR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 22/04/2018

JUSQU'AU : 22/04/2018

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves **NOCTURNES UNIQUEMENT**, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

PRIME 1 845.00 €

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

Franchise : NEANT

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

* Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited,

Preneur d'assurance [signature]



Date **09/03/2018**

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance

Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – <http://www.grassavoie.com>

Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – N° FR 61311248637

Courtier inscrit auprès de l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orient.fr>)